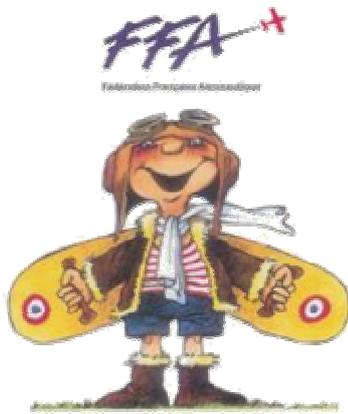


LYCEE PORTE de
NORMANDIE

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Découvrir l'aéronautique et ses métiers



Cette formation initie les élèves aux grands domaines de l'aéronautique et leur en donne un aperçu réaliste.

Le B.I.A. c'est :

- ▶ **une formation théorique 40 heures** de cours au moins, dans le lycée. L'enseignement est assuré par des professeurs et un ancien pilote de l'armée de l'air, tous titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (C.A.E.A.) ;
- ▶ **une initiation au vol.** Cette activité pratique associée à la préparation du B.I.A. s'effectue dans l'aéroclub partenaire et lié par une convention (aéroclub de L'Aigle) pour :
 - une découverte des sensations du vol avec pilotes qualifiés,
 - une initiation à la navigation aérienne,
 - une initiation au pilotage (avec instructeur).



La formation

Le programme permet de s'intéresser aux différents types d'aéronefs. L'élève ayant suivi cette préparation doit développer des connaissances et compétences en :

- météorologie et aérologie : *atmosphère, paramètres météorologiques tels que vents, pressions, humidité, températures, information météo ...*
- aérodynamique, aérostatique et principes du vol : *écoulement de l'air sur un profil, forces aérodynamiques, conduite d'un aéronef ...*
- étude des aéronefs et des engins spatiaux : *voilure, empennages, fuselage, commandes, instruments de bord, différents types d'aéronefs*
- navigation, réglementation, sécurité des vols : *espaces aériens, circulation aérienne, licences aéronautiques, facteurs humains ...*
- histoire et culture de l'aéronautique et du spatial : *innovations techniques et scientifiques, faits économiques, sociaux et culturels ...*
- anglais aéronautique (*termes scientifiques et techniques*) : épreuve facultative

Après le BIA

Des aides pour les formations au pilotage

Des primes sont versées à l'intention des élèves qui ont obtenu le B.I.A. pour leur permettre de goûter aux joies du vol.

Le dispositif « Aérojeunes » comporte des aides substantielles pour les jeunes qu'entreprennent une formation aéronautique (vol moteur ; vol à voile ; U.L.M)
Ces aides sont augmentées pour les détenteurs du B.I.A.



Examen

**Diplômes nationaux délivrés
par le Ministère de l'Education Nationale
et le Ministère des Transports**

Une session annuelle autour du mois de Mai.

Inscription

L'inscription est gratuite.

Les formulaires sont disponibles dans les établissements du second degré.

Brevet d'Initiation Aéronautique

Il faut avoir 13 ans au moins le jour de l'examen.

Un niveau de Troisième est conseillé.

Examen d'une durée de 2h30, plus 30 mn pour l'épreuve facultative (où ne comptent que les points au-dessus de la moyenne).

Épreuve sous forme de Q.C.M.

